

Ministère de la culture et de la communication

Rapport de l'examen professionnel de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle

Session 2013

7 postes étaient à pourvoir.

Cet examen professionnel était réservé aux technicien(ne)s des services culturels et des Bâtiments de France en position d'activité, de détachement ou en congé parental, justifiant d'au moins deux ans dans le 5ème échelon du deuxième grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Composition du jury :

Présidente :

Madame Annie STERN, conservatrice générale des bibliothèques, conseillère pour le livre et la lecture à la Direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes,

Membres :

Madame Anne-Sophie DESTRUMELLE, ingénieure des services culturels et du patrimoine, adjointe au chef du département de l'accueil des publics de Pierrefitte-sur-Seine, service à compétence nationale des Archives nationales ;

Monsieur Yannick BACQUET, technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle, château de Bussy Rabutin, Centre des monuments nationaux ;

Monsieur Etienne BARTCZAK, architecte urbaniste de l'État, adjoint au chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine de Loire-Atlantique, Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire.

I – Les candidats

Inscrits : 25.

Désistements : 10 qui n'avaient pas rendu leur dossier RAEP.

Candidat(e)s présent(e)s : 15.

Sexe :

Femmes : 3 candidates ;

Hommes : 12 candidats.

Trois spécialités :

Surveillance et accueil (12 dont 4 reçus) ;

Maintenance des bâtiments et des matériels techniques (3 dont 0 reçu) ;

Bâtiments de France (10 dont 3 reçus).

II - Organisation de l'examen professionnel

Déroulement des épreuves :

L'examen s'est déroulé sur 2 jours ½ du 16 au 18 décembre 2013 à la Maison des examens à Arcueil.

En amont, une journée de cadrage et de formation a été organisée par le MCC pour les membres du jury (12 novembre 2013) ayant pour but d'appréhender la lecture du dossier RAEP (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle) et son utilisation lors de l'entretien d'oral ainsi que l'établissement d'une grille d'évaluation pour la notation à l'oral.

Lors de cette journée de formation du jury, il nous a été précisé les consignes pour le bon déroulement de l'épreuve et pour la conduite la plus adéquate de l'épreuve orale.

Cette journée s'est avérée très utile pour aider à la cohésion de l'équipe des examinateurs entièrement renouvelée.

Les membres du jury ont consulté les quinze dossiers RAEP au SIEC à la Maison des examens à Arcueil, le 27 novembre 2013. Ce jour-là, une première lecture en commun a été faite puis par binôme pour une analyse fine de chacun des dossiers en vue de l'entretien avec les candidat(e)s.

Comme l'indiquait *l'arrêté du 2 avril 2013 fixant les modalités d'organisation et le déroulement de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle* **seul l'entretien avec le jury a donné lieu à notation.**

L'examen professionnel consistait donc en une seule épreuve de trente minutes avec le jury, avec comme point de départ un exposé de cinq minutes minimum/dix minutes maximum qui a débuté par un exposé sur l'expérience professionnelle du candidat(e).

A l'issue de cette conversation et après le départ de chacun des candidats, le jury délibérait et chacun des quatre membres de jury attribuait une note, ce qui permettait d'inscrire la moyenne provisoire des notes. Il y a eu peu de divergence entre nous dans la façon d'évaluer les candidats.

Les notes étaient revues en fin de journée pour une harmonisation suite aux auditions.

III – Commentaires et recommandations

Les membres du jury ont retenu quatre critères :

L'exercice de l'exposé (mise en situation) : aisance, qualité d'expression, capacité à exposer avec clarté son parcours, maîtriser les règles de l'examen et la durée de l'exposé ;

La qualité des échanges avec les membres du jury : qualité d'écoute et de dialogue, qualité des réponses, proposition d'un discours argumenté, force de conviction, ouverture d'esprit, bonne affirmation de soi ;

Les acquis de l'expérience professionnelle (capacité à mobiliser des compétences techniques en vue de résoudre un problème, compétences spécifiques liées à l'emploi occupé, connaissances de l'environnement professionnel) et **les compétences comportementales et d'encadrement** (qualité de servir de l'agent, autonomie, contribution à la prise de décision, capacité à travailler en équipe, capacité à encadrer et/ou à exercer des responsabilités, authenticité et pertinence de la motivation, qualité du projet professionnel).

Cette dernière partie à deux volets était notée sur 12, les deux autres sur 4 chacune.

Le jury a souhaité que l'oral soit un temps d'échange, permettant de vérifier par des questions les critères retenus ci-dessus.

Les membres du jury ont pu noter un bon niveau des candidat(e)s, pour la plupart bien préparée à cette épreuve orale. Certain(e)s candidat(e)s ont su faire preuve de charisme, de motivation pour le service public et également de l'aptitude à d'autres responsabilités.

La quasi totalité a su se positionner dans un parcours professionnel cohérent, parfois ambitieux, certains ont exprimé le souhait de passer le concours d'ingénieur des services culturels et du patrimoine.

Les examinateurs ont regretté que le dossier RAEP, très bien renseigné par certains, ne soit pas noté et ne fasse pas partie intégrante de la note finale.

IV - Barème des notations :

Candidats admis : de 18,5 à 15,5.

Bons candidats : 15 à 14.

Candidats pouvant progresser : 13,25 à 10,25.

Le jury tient à remercier le « Pôle recrutement et parcours professionnels » du ministère de la culture et de la communication ainsi que Monsieur Nguyen, gestionnaire de cet examen professionnel au SIEC.

La Présidente du jury
Annie STERN